

OUTIL PÉDAGOGIQUE #1

DÉCONSTRUIRE DES IDÉES REÇUES SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Le 20 novembre 2019, la Convention relative aux droits de l'enfant a fêté ses 30 ans.

Vu l'âge de cette législation internationale, on pourrait croire que les droits de l'enfant sont acquis sur le terrain. Or on sait qu'il n'en est rien. On pourrait croire qu'au moins dans les esprits, tout le monde est d'accord pour se dire que les droits de l'enfant sont aussi nécessaires qu'universels. La réalité est malheureusement tout autre : de nombreuses idées reçues circulent sur les droits de l'enfant ; ce sont autant de freins à leur bonne application.

Forte de ce constat général, la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a réalisé le présent outil pédagogique pour tordre le cou à quelques-unes de ces idées reçues que les adultes peuvent avoir sur les droits de l'enfant (et pourraient leur « transmettre » par la même occasion).

Certaines de ces idées peuvent sembler anodines et donc peu problématiques ; d'autres véhiculent plus clairement des opinions discriminatoires voire violentes à l'égard des enfants. Dans tous les cas, elles nécessitent d'être discutées et, critiquées afin d'éclairer les opinions de chacun-e à la lumière du texte de la Convention.

Pour ce faire, il est bien sûr important de se demander ce qu'est une idée reçue, et de comprendre l'intérêt de la déconstruire...

Cet outil pédagogique de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été élaboré en décembre 2019 par Julianne Laffineur.

Les membres de la CODE sont : Amnesty International, ATD Quart Monde, BADJE, DEI-Belgique, ECPAT, FAMISOL, Forum des Jeunes, GAMS-Belgique, Le Forum Bruxelles contre les inégalités, la Ligue des Droits Humains, la Ligue des familles, Plan Belgique, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, le Service droit des jeunes de Bruxelles, UNICEF.

Pour le citer : Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2019), « Outil pédagogique#1 : Déconstruire des idées reçues sur les droits de l'enfant », www.lacode.be



UN OUTIL PÉDAGOGIQUE POUR DÉCONSTRUIRE DES IDÉES REÇUES

Un des objectifs de cet outil pédagogique est de permettre à quiconque le souhaite d'inviter des personnes (rencontrées dans le cadre d'un atelier par exemple, mais aussi lors d'une réunion de famille ou d'un autre échange informel) à se questionner sur les représentations que l'on peut avoir sur les droits de l'enfant, et à réfléchir sur l'utilité de la Convention aujourd'hui, en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour commencer, nous allons questionner ce qui constitue une idée reçue ; puis, nous examinerons certaines idées reçues spécifiques aux droits de l'enfant. L'outil pédagogique propose un exemple d'animation à faire vivre à un groupe (en classe, en activité de loisirs, etc.).

Pour plus d'arguments, il est utile d'avoir une vue d'ensemble de la situation des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles¹.

QU'EST-CE QU'UNE IDÉE REÇUE ?

Plusieurs éléments de définition peuvent être trouvés dans les dictionnaires classiques (Larousse, Robert, etc.), et l'auteure Ruth Amossy² en propose les éléments suivants :

Une idée reçue est une opinion (entre le stéréotype, le cliché et le lieu commun) qui est facilement admise parce que :

- elle est très répandue ;
- celui ou celle qui la transmet la considère très souvent comme évidente ;
- elle est agréable à admettre, parce qu'elle aide à ne plus réfléchir ;
- elle peut parfois être amusante ce qui permet de la retenir d'autant mieux ;
- et... elle est souvent fausse.

Autrement dit, une idée reçue est une idée que l'on se fait de quelqu'un ou quelque chose et qu'on prend pour une vérité, sans pourtant y avoir réfléchi ou s'être correctement informé. Elle est fréquemment associée à des jugements négatifs. Cette croyance peut être diffusée par l'entourage ou acquise par une expérience vécue.

Des exemples ? Les femmes n'ont pas le sens de l'orientation et conduisent mal ; les immigrés prennent le travail des nationaux ; les personnes d'origine africaine ont le sens du rythme ...

Nous avons toutes et tous des idées reçues sur des catégories de personnes. En prendre conscience est un premier pas très important. Car le danger est précisément que ces idées toutes faites puissent mener à des malentendus (classiquement lorsque l'on attribue telle caractéristique ou tel comportement à une personne simplement parce qu'elle fait partie d'une catégorie ; par ex. penser que toutes les femmes conduisent mal). La discrimination n'est jamais loin ; elle consiste en une mise à l'écart d'une personne simplement parce que l'on associe des caractéristiques à son ou sa catégorie d'appartenance. Cela peut être source de grande injustice (dans l'exemple repris : écarter d'office

¹ La CODE a publié plusieurs études et analyses à ce sujet – voir la section « Préparatifs » ci-après).

² Amossy, R. (1991), « Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype », Coll. « Le texte à l'œuvre », Paris, Nathan, 216 p.

toutes les femmes ayant postulé à un emploi pour être monitrice d'auto-école), et d'ailleurs punissable par la loi.

LES IDÉES REÇUES SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Les droits de l'enfant, moulés dans la Convention, font aussi l'objet d'idées reçues, souvent par des personnes qui estiment que ces droits sont inutiles, superflus, ou qu'ils risquent de « favoriser » les enfants par rapport aux adultes.

Or, les droits de l'enfant sont essentiels et visent précisément à s'assurer que toute personne de 0 à 18 ans bénéficie de droits comme c'est le cas pour les personnes majeures, mais également de droits spécifiques aux enfants, du fait qu'ils constituent une catégorie plus vulnérable que les adultes.

Déconstruire les idées reçues sur les droits de l'enfant, c'est s'assurer que ceux-ci sont compris pour ce qu'ils sont, c'est éviter des situations discriminantes et des dénis de droits, et c'est contribuer à sensibiliser le grand public aux droits de l'enfant et à leur importance.

Pour mieux les comprendre et les combattre, nous avons listé quelques idées reçues qu'ont et partagent certaines personnes au sujet des droits de l'enfant³. Elles sont reprises et analysées ci-après, de sorte à vous permettre de saisir à quel point chacune d'elle peut être problématique pour le bon respect des droits des enfants :

- **« Des droits pour les enfants ? OK, mais des devoirs avant tout ! »** : les droits de l'enfant ne doivent pas se mériter ; tout enfant bénéficie de droits de manière inconditionnelle. Si nous y mettons une condition, cela devient discriminant car certains enfants auraient alors accès à leurs droits après avoir accomplis certains devoirs, mais pas d'autres qui ne les auraient pas accomplis. Cette logique vaut aussi pour les droits humains : impossible de dire qu'on ne peut pas voter parce que l'on n'a pas payé ses impôts...
- **« La Convention relative aux droits de l'enfant ne sert à rien, c'est trop théorique »** : c'est vrai que le texte de la Convention peut paraître un peu indigeste, mais il est essentiel d'être formaliste quand on rédige une convention de ce type car c'est la seule manière de garantir qu'on parle bien de la même chose et que les droits énoncés sont clairs et sans équivoque ! De plus, il faut une base « théorique » pour que chacun-e puisse ensuite se saisir de ses droits, c'est-à-dire brandir le texte de la Convention et faire valoir ses droits devant les instances compétentes.
- **« C'est surtout ailleurs que les droits de l'enfant ne sont pas respectés. Ici, tout va bien ! »** : on pense souvent que les droits de l'enfant sont bafoués uniquement dans les pays pauvres, en développement. Or, et malheureusement, il n'est pas nécessaire d'aller très loin pour constater que les droits de l'enfant ne sont pas tous respectés pour tous les enfants en Belgique. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas utile de se soucier de la situation ailleurs, mais c'est une erreur de croire que « tout va bien chez nous » !
- **« On a déjà une déclaration pour les droits humains, pas besoin d'un texte pour les enfants ! »** : une fois de plus, c'est la porte ouverte aux discriminations car les enfants sont

³ Cette liste est librement inspirée et complétée au départ de UNICEF France dans : « Droits de l'enfant. 10 idées reçues et comment y répondre », décembre 2018 sur www.unicef.fr.

une catégorie spécifique de personnes, avec des besoins spécifiques qui ne sont pas toujours les mêmes que les adultes. Par exemple, les adultes ont le droit de se marier, mais pas les enfants ; les adultes peuvent s'enrôler dans l'armée, mais pas les enfants. Et il est essentiel qu'un texte dédié aux enfants spécifie ce genre de différences, non ?

- **« Bien sûr que les enfants sont importants, d'ailleurs tout le monde a signé la Convention, donc leurs droits sont respectés, non ? »** : si seulement c'était aussi simple... Tout d'abord, précisons que même si les États-Unis ont signé la Convention, ils ne l'ont pas ratifiée (donc elle n'a pas de pouvoir contraignant pour eux). Et malgré tout, ce n'est pas parce qu'un État signe et ratifie la Convention - et donc qu'il s'engage à faire respecter les droits de l'enfant - ... qu'il va effectivement le faire ! C'est pour cela qu'il est essentiel de rester vigilant et de demander à l'État ou aux personnes se rendant coupables d'atteinte aux droits de l'enfant de rendre des comptes sur base du texte de la Convention.
- **« Les droits, c'est pour les juges et les avocats »** : il est vrai que les professionnel-le-s du droit sont formés pour utiliser les textes législatifs, en ce compris un texte comme celui de la Convention. Mais cela ne veut pas dire que d'autres personnes ne peuvent pas tirer la sonnette d'alarme, interpeler, sensibiliser, informer, etc. à propos des droits de l'enfant, au contraire !
- **« Les droits, c'est un truc d'adultes, ce n'est pas pour les enfants »** : à nouveau, les enfants ne sont pas une catégorie « invisible » qui attendrait d'avoir l'âge pour avoir des droits. Chaque être humain a des droits, même s'il a moins de 18 ans.

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive !

Et vous, qu'en pensez-vous ?

PRÉPARATIFS

Afin de déconstruire les idées reçues sur les droits de l'enfant, au préalable, l'animateur·trice est invité·e à prendre connaissance d'une part des droits de l'enfant repris dans la Convention relative aux droits de l'enfant (dans les grandes lignes ou plus), et d'autre part de l'état de la situation des droits de l'enfant dans le monde, mais également en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le texte complet de la Convention est disponible sur le site du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies⁴.

Divers ouvrages généraux conçus pour un public d'adultes sont disponibles en librairie⁵. Des versions simplifiées, parfois illustrées, existent à l'attention d'enfants⁶.

De son côté, la CODE publie diverses analyses et études sur les droits de l'enfant (depuis plus de 20 ans ; ces documents sont disponibles sur www.lacode.be), ainsi que des outils (depuis 2018). On pense en particulier à l'affiche « Les droits de l'enfant, ça marche comment ? » (version électronique + version papier, gratuite et sur simple demande) et à l'étude 2019 « Balance tes droits ! Comprendre et débattre des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles ».

OBJECTIFS

- Identifier ce qu'est une idée reçue (éléments de définition).
- Questionner les représentations et les connaissances sur les droits de l'enfant à travers les idées reçues reprises dans cet outil pédagogique ou qui pourraient être ajoutées par les participant·e·s.
- Sensibiliser les adultes ainsi que les jeunes aux idées reçues sur les droits de l'enfant et aux arguments qui peuvent être déployés pour y répondre.

GROUPE-CIBLE

- Adultes (18 ans et +).
- Adolescents (14 ans – 18 ans).

MÉTHODE & TIMING

- Brève explication théorique (15').

⁴ Site internet du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies : www.ohchr.org

⁵ Par ex., Van Keirsbilck, B. & Mathieu, G. (2014), « Les droits de l'enfant expliqués aux grands », Couleur Livres.

⁶Pour les 6 ans et + : Baschet, J. (2010), *Enfants de tous les temps et de tous les mondes*, Gallimard ; Serres, A. & Fronty, A. (2009), « J'ai le droit d'être un enfant », Rue du Monde ; Brisset, C. & Zaü (2009), « Vive la Convention des droits de l'enfant ! », Rue du Monde. Pour les ados : Muscat, B. & Boisteau, M. (2004), « Tous les enfants ont des droits », Bayard ; Berstecher, D. & coll. (2012), « Tous les enfants ont les mêmes droits », Flammarion.

- Travail en groupe (échanges) (15')/
- Débat (20').

Durée totale (théorique) = 50'.

MATÉRIEL

- Support papier pour les participant-e-s + matériel d'écriture.
- Tableau ou *flipchart*.

Ressources supplémentaires (facultatives) :

- Matériel vidéo (smartphones, ordinateur, projecteur, baffle, etc.) ;
- Vidéo de la CODE « Monsieur G. Raizon et les droits de l'enfant », 2019 : https://youtu.be/UOz-j4E_gJg :



La vidéo de la CODE présente brièvement des arguments pour déconstruire 4 idées sur les droits de l'enfant :

- « On a une déclaration pour les droits humains, pas besoin d'un texte pour les jeunes. »
- « Des droits ? Oui mais d'abord des devoirs ! »
- « Les droits de l'enfant créent des enfants rois. »
- « C'est dans les pays en développement que les droits de l'enfant ne sont pas respectés. »

Cette vidéo est courte (1'30") et va droit au but. Elle constitue une amorce pour discuter de ces idées reçues, mais aussi pour permettre d'en faire émerger d'autres sur le sujet. Sa conclusion est qu'il est essentiel de parler des droits de l'enfant aux enfants mais également aux adultes.

Voici le texte complet de la vidéo :

« On a une déclaration pour les droits humains, pas besoin d'un texte pour les jeunes ! »
 Les droits de l'enfant concernent tout être humain âgé de moins de 18 ans (donc aussi les ados !). Les enfants ont le droit d'être des enfants ; ils ne sont pas que des futurs adultes. Ils ont besoin de droits spécifiques pour se développer pleinement. La Convention des droits de l'enfant des Nations Unies veille donc à protéger tous les enfants, y compris les plus vulnérables.

« Des droits ? Oui mais d'abord des devoirs ! »
 Chaque enfant bénéficie automatiquement de droits, il ne doit pas les mériter. Remplir certains devoirs n'est pas une condition pour obtenir ou exercer ses droits.

« Les droits de l'enfant créent des enfants-rois ! »
Reconnaître des droits aux enfants ne veut pas dire que tout est permis ! Au contraire : fixer des limites avec bienveillance fait aussi partie des droits de l'enfant.

« C'est dans les pays en développement que les droits de l'enfant ne sont pas respectés ! »
En Belgique et en Europe aussi, des progrès essentiels sont nécessaires. Et ça on ne s'en rend pas toujours compte. Même si tous les pays du monde, hormis les Etats-Unis, se sont engagés à respecter la Convention il y a encore du pain sur la planche. C'est pour ça qu'il est important de parler des droits de l'enfant aux enfants... et aux adultes. Et de les faire vivre au quotidien !

DÉROULEMENT DE L'ANIMATION

1. Qu'est-ce qu'une idée reçue ?

- Poser la question aux participant-e-s et faire un rapide tour de table.
- Présenter les éléments de la définition (si possible par écrit sur un tableau) pour faire le lien ensuite avec les idées reçues présentées dans l'outil pédagogique.

2. Débat

NB : Il peut être intéressant de varier entre une discussion en grand groupe et un temps de réflexion individuel (en commençant par l'un ou l'autre, au choix). Ceci est laissé à l'appréciation de la personne en charge de l'animation et compte tenu des éventuelles restrictions pratiques. Les questions proposées ci-après sont des exemples et la distinction entre celles à se poser en groupe ou individuellement est modulable.

- Questions pour une discussion ouverte en groupe :
 - Connaissez-vous les droits de l'enfant ? Pouvez-vous en citer quelques-uns en exemple ?
 - Etes-vous sensibles aux idées qui sont fréquemment diffusées sur les droits de l'enfant ? Est-ce que vous en av(i)ez vous-mêmes ?
 - Pourrions-nous discuter de ces idées fausses sur les droits de l'enfant, une à une ?
 - Que pensez-vous des arguments avancés pour y répondre ?
 - Quelle(s) autre(s) idée(s) reçue(s) sur les droits de l'enfant auriez-vous entendue(s)/pourriez-vous imaginer ?
- Questions de réflexion individuelle :

As-tu déjà entendu les idées reçues listées dans cet outil pédagogique ?

- Oui, plein de fois !
- Oui, mais pas souvent.
- Non, jamais...

Connaissez-vous d'autres idées reçues que les adultes peuvent avoir sur les enfants (pas uniquement sur leurs droits) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Que répondriez-vous à quelqu'un qui vous dit que les droits de l'enfant ne servent à rien/sont inutiles ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Faire un tour de table final pour demander ce que les participant-e-s ont pensé de l'outil et de la thématique.

SUIVI

- Compiler les éléments qui sont ressortis pendant le débat (les autres propositions d'idées reçues et les arguments avancés pour y répondre). Rédiger un compte-rendu des échanges.

La CODE récolte avec plaisir toute nouvelle « matière » (brute ou retravaillée) concernant les idées reçues sur les droits de l'enfant pour nourrir d'autres outils pédagogiques. Votre apport est le bienvenu (info@lancode.be). L'anonymat des personnes et institutions/associations sera garantie.



www.lancode.be

+32 (0)2 223.75.00

info@lancode.be